

Arrêté n°2019-22-0051

Portant modification de la composition du bureau, de la commission spécialisée en santé mentale et de la formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire.

Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes

Chevalier de la Légion d'Honneur,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L.1434-9, L.1434-10 et R.1434-33 à R.1434-40 ;

Vu la loi n°2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L.1434-11 de la section 3 de son article 158 ;

Vu le décret n°2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu l'arrêté du 03 Août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 du décret n°2016-1024 susvisé ;

ARRETE

Article 1 : Le bureau du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire est composé conformément à l'annexe I du présent arrêté.

Article 2 : La commission spécialisée en santé mentale du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire est composée conformément à l'annexe II du présent arrêté.

Article 3 : La formation spécifique organisant l'expression des usagers du Conseil territorial de santé de la circonscription départementale de la Loire est composée conformément à l'annexe III du présent arrêté.

Article 4 : Le directeur de la stratégie et des parcours de l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

Fait à Lyon, le 16 mai 2019

Par délégation
Le directeur général adjoint

Serge MORAIS

ANNEXE I
COMPOSITION DU BUREAU

Président du Conseil territorial de santé :

A désigner,

Vice-Président du Conseil territorial de santé :

M. Cédric PLOTON, collègue 1

Président de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner,

Vice-Présidente de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner,

Présidente de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

Mme Danièle LANGLOYS, collègue 2

Vice-Présidente de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

Mme Annie OLIVIER, collègue 1

Personnalité Qualifiée :

A désigner

ANNEXE II

COMPOSITION DE LA COMMISSION SPÉCIALISÉE EN SANTE MENTALE

- Président :** A désigner
- Vice-Présidente :** A désigner
- Membres :**
- A désigner, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - Mme Frédérique BOUZARD, collègue 1, titulaire**
M. Christophe DAMIRON, collègue 1, suppléant
 - Mme Caroline GUIGUET, collègue 1, titulaire**
Mme Marie-Christine LAURENT, collègue 1, suppléante
 - A désigner, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - Dr Bernard GEOFFRAY, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - Mme Lauriane MARIA, collègue 1, titulaire**
Mme Colette FAYOLLE, collègue 1, suppléante
 - A désigner, 1 représentant des internes en médecine, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - Mme Fabienne FLORENCE, collègue 1, titulaire**
M. Mario DEBELLIS, collègue 1, suppléant
 - A désigner, 1 représentant des organisations de coopération territoriale, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - A désigner, collègue 1, titulaire**
A désigner, collègue 1, suppléant
 - Dr Jean-François JANOWIAK, collègue 1, titulaire**
Dr André MILLON, collègue 1, suppléant
 - M. Roger PEYRET, collègue 2, titulaire**
Mme Maryse BATTISTA, collègue 2, suppléante
 - A désigner, collègue 2, titulaire**
Mme Valérie ANDRAUD, collègue 2, suppléante
 - A désigner, collègue 2, titulaire**
A désigner, collègue 2, suppléant
 - Mme Solange BERLIER, collègue 3, titulaire**
Mme Annick BRUNET, collègue 3, suppléante
 - A désigner, 1 représentant des communautés de communes, collègue 3, titulaire**
A désigner, collègue 3, suppléant

A désigner, 1 représentant des communes, collègue 3, titulaire

A désigner, collègue 3, suppléant

A désigner, collègue 4, titulaire

Mme Véronique SIMONIN, collègue 4, suppléante

M. Eric BLACHON, collègue 4, titulaire

A désigner, collègue 4, suppléant

Suppléant du Président de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

M. Bruno DANDOY, collègue 1, suppléant

Suppléant de la Vice-Présidente de la Commission Spécialisée en Santé Mentale

M. Roland LANDON, collègue 2, suppléant

Invité permanent en qualité de représentant de la Formation spécifique organisant l'expression des usagers :

A désigner, collègue X, titulaire

A désigner, collègue X, suppléant

ANNEXE III

COMPOSITION DE LA FORMATION SPECIFIQUE ORGANISANT L'EXPRESSION DES USAGERS

Présidente : Mme Danièle LANGLOYS, collègue 2

Vice-Présidente : Mme Annie OLIVIER, collègue 1

Membres :

Mme Myriam CAUCASE, collègue 1, titulaire
Mme Géraldine PAIRE, collègue 1, suppléante

A désigner, collègue 1, titulaire
A désigner, collègue 1, suppléant

Mme Nicole DAMON, collègue 2, titulaire
A désigner, collègue 2, suppléant

Mme Maryse BARLET, collègue 2, titulaire
Mme Murielle JAC, collègue 2, suppléante

A désigner, collègue 2, titulaire
M. Roland LANDON, collègue 2, suppléant

A désigner, collègue 2, titulaire
A désigner, collègue 2, suppléant

M. Claude BOURDELLE, collègue 2, titulaire
A désigner, collègue 2, suppléant

Mme Solange BERLIER, collègue 3, titulaire
Mme Annick BRUNET, collègue 3, suppléante

A désigner, 1 représentant des communautés de communes ou des communes, collègue 3, titulaire
A désigner, collègue 3, suppléant

M. Eric BLACHON, collègue 4, titulaire
A désigner, collègue 4, suppléant

Suppléante de la Présidente de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

Mme Michèle DUSSAUT-DELORME, collègue 2, suppléante

Suppléant de la Vice-Présidente de la Formation Spécifique Organisant l'Expression des Usagers

M. Antoine AMIOT, collègue 1, suppléant

Invité permanent en qualité de représentant de la Commission spécialisée en santé mentale :

A désigner, collègue X, titulaire
A désigner, collègue X, suppléant